

Mairie de Beaulieu

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

Le Conseil décide de ne pas préempter sur le bien cadastré section C n° 1593 dans le bourg.

Les comptes de gestion 2015 du trésorier municipal sont adoptés à l'unanimité.

Les comptes administratifs 2015 sont adoptés à l'unanimité.

Le résultat positif de fonctionnement du budget communal de 387 554.28 € est affecté en totalité en section d'investissement au budget 2016.

Il est voté l'ouverture de crédits suivante : 700 € pour acheter des tables de ping-pong avant le vote du budget primitif 2016, elles seront utiles aux activités périscolaires et supports à de futurs projets. 2 550 € pour l'acquisition d'un congélateur pour la cuisine.

Le budget primitif 2016 est évoqué : en section de fonctionnement, la dotation globale de fonctionnement étant en baisse, il faudra faire des économies. Le recrutement de jeunes saisonniers ne sera pas reconduit au profit d'un emploi aidé auprès des employés communaux. Cette personne sera affecté à l'entretien des espaces verts et différents travaux dans les installations communales.

Pour les investissements : Outre l'aménagement du bourg qui vient de commencer, la réfection du parvis de l'église et d'une partie de la route de Serville est prévue. En ce qui concerne les achats : des devis seront demandés pour une plaque vibrante, la mise en place d'un coffret électrique qui servirait aux diverses manifestations sur la place Claude Bernard.

Vote des subventions aux associations : les associations de parents d'élèves des deux écoles recevront 150 € chacune. L'A.P.E.L de l'école catholique percevra 2 200 € pour les fournitures et l'organisation de manifestations. Une subvention exceptionnelle de 420 € est aussi accordée à l'A. P. E. L pour une classe découverte. L'école publique recevra 500 € et 2 500 € seront inscrits sur le budget pour l'achat des fournitures scolaires.

1 000 € seront attribués à l'AS Beaulieu et à l'association du Tir Sportif en soutien à leur contribution à l'animation du village. L'OGEC de l'école catholique recevra 27 676.16 € dans le cadre du contrat avec l'Etat pour les enfants de Beaulieu qui y sont scolarisés.

Le tarif des abonnements à la bibliothèque municipale est fixé à 10 € par famille pour l'année. La commune accorde également 800 € pour l'achat de livres en 2016.

Emplois : A l'agence postale communale, madame Wojcieszko a repris les fonctions de madame Falcon aux horaires habituels.

Un de nos employés communaux a demandé sa mutation au Conseil Départemental. Une personne sera recrutée à compter du 1^{er} avril.